

A mon réseau canadien et américain,

Je souhaite partager un PDF (PPT) récemment présenté par Santé Canada au sujet d'un changement majeur probable dans le domaine des produits chimiques de consommation au Canada. En un mot, il ne s'agit PAS de s'aligner sur le système des États-Unis mais plutôt de développer un système basé sur le risque en utilisant les symboles, les critères et les classifications du SGH. Vous pouvez consulter le document ci-joint par vous-même ; rien ne se produira avant la fin de l'année 2026, mais il m'a semblé important de le partager !

Les points saillants du changement proposé sont les suivants : le système d'étiquetage et de classification propre au Canada sera converti au système général harmonisé avec les mêmes symboles, y compris les dangers pour la santé humaine à court et à long terme ! Les mentions de danger et les conseils de prudence seront modifiés pour correspondre à ceux du SGH, déjà appliqués dans le pays.

Inutile de préciser qu'il s'agira de l'un des changements les plus fondamentaux de l'histoire, puisque le grand public sera, pour la première fois, informé des risques potentiels à long terme pour la santé humaine de produits qu'il a utilisés toute sa vie, sans le savoir ! Les fabricants auront également un énorme travail à accomplir pour convertir leurs étiquettes actuelles au nouveau système, ce qui rendra le Canada semblable à l'Europe et totalement différent des États-Unis à cet égard.

Bien entendu, je serai heureux que vous me contactiez pour préparer ce changement majeur. Vous pouvez me joindre au 1-514-264-8000 et/ou à [expert@chem-compliance.com](mailto:expert@chem-compliance.com) pour organiser une réunion Team ! Vous pouvez également obtenir les documents PowerPoint officiels de Santé Canada sur mon site web ! <https://www.chemicalcompliance.online/>

On avance !

Luc Séguin, PhD Chimiste | Téléphone : 1-514-264-8000



## Produits chimiques de consommation au Canada

V.29.3.2024

## APERÇU

**Le gouvernement du Canada s'est engagé à introduire l'étiquetage obligatoire des produits chimiques de consommation.**

### LOI CANADIENNE SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS DE CONSOMMATION (LCSPC)

Les exigences actuelles du Règlement de 2007 sur les produits chimiques et contenants de consommation (RPCCC, 2007) sont basées sur les risques et ne concernent que les risques aigus pour la santé humaine ainsi que les dangers physiques. Le Règlement définit l'étiquetage de sécurité et d'autres exigences, telles que les contenants à l'épreuve des enfants.

**PROJET DE RÈGLEMENT**

#### DANGERS PRÉOCCUPANTS POUR LA SANTÉ HUMAINE

Ce projet de la LCSPC propose ce qui suit :

- Aborder cinq dangers préoccupants pour la santé humaine dans les produits chimiques de consommation
- Ajouter de nouvelles exigences réglementaires fondées sur le risque pour traiter les dangers préoccupants pour la santé humaine, y compris certains dangers chroniques
- Envisager l'adoption des critères de classification du SGH pour les dangers préoccupants pour la santé humaine pertinents pour les produits chimiques de consommation :
- Introduire la classification du SGH pour les dangers pour la santé humaine
- Introduire la divulgation obligatoire de renseignements sur les dangers préoccupants pour la santé sur la base du SGH :
- Éléments d'étiquetage de SGH et divulgation en ligne

**PROJET DE RÈGLEMENT**

#### DANGERS PRÉOCCUPANTS POUR LA SANTÉ HUMAINE

Ces deux propositions harmoniseraient la manière dont les renseignements relatifs à la sécurité des produits chimiques sont communiqués aux consommateurs et aux travailleurs, et amélioreraient les exigences en matière de divulgation des produits chimiques afin de mieux protéger les citoyens canadiens contre les produits chimiques nocifs.



### LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX (LPD)

Les exigences en matière d'étiquetage des produits utilisés sur le lieu de travail portent sur les dangers aigus et chroniques et fournissent aux travailleurs des renseignements sur la sécurité d'utilisation par le biais de fiches de données de sécurité (FDS).

Les produits de consommation, même ceux utilisés sur le lieu de travail, sont actuellement exclus des exigences de la LPD.

**PROJET DE RÈGLEMENT**

#### EXCLUSION DES PRODUITS DE CONSOMMATION

Le projet de la LPD propose de :

- Supprimer l'exclusion des produits de consommation de l'annexe 1 de la LPD
- Exempter les fournisseurs de produits chimiques de consommation des exigences d'étiquetage de la LPD et du RPD
- Exiger que les fournisseurs de produits de consommation qui répondent à la définition d'un produit dangereux en vertu de la LPD mettent les FDS à disposition sur demande

### Résultats escomptés

Les Canadiens seraient alertés des risques pour la santé humaine et recevraient des renseignements précieux en ce qui concerne la santé et la sécurité.

Les travailleurs auraient accès aux FDS, qu'ils utilisent des produits dangereux ou des produits de consommation sur leur lieu de travail.

### Jalons

3 ANS DE CONSULTATION

PROPOSITION INITIATIVE LÉGISLATIVE → PRÉ-CONSULTATIONS → AVIS D'INTENTION → CONSULTATIONS → ANALYSE CÔTÉS-AVANTAGES → GAZETTE DU CANADA, PARTIE I ET CONSULTATIONS → GAZETTE DU CANADA, PARTIE II

### Intervenants

- Associations médicales, sanitaires et environnementales
- Associations de travailleurs et de syndicats
- Associations de petites entreprises
- Membres de l'industrie
- Détaillants
- Associations de détaillants
- Universités
- Associations de l'industrie
- Public canadien
- Groupes autochtones
- Groupes de défense des consommateurs
- Professionnels de la santé


